

12 MARS 1945

993

393

E 2801 1967/77/3

*Le Chef de la Section du Contentieux et des Intérêts privés  
à l'Etranger du Département politique, R. Kohli,  
au Chef de la Division des Affaires étrangères  
du Département politique, W. Stucki<sup>1</sup>*

No BK

Berne, 12 mars 1945

Déférant à notre désir, l'Association suisse des banquiers a, récemment, fait une enquête auprès de ses membres et de certains bureaux de voyage, voire de particuliers, sur les montants de billets dollars, sterling et francs français qu'ils détiennent actuellement. Afin d'établir jusqu'à quel point ces stocks ont augmenté durant la guerre, l'Association suisse des banquiers a pris la peine d'étendre son enquête aux montants existant aux 9 septembre 1939 et 1<sup>er</sup> juin 1940 pour les billets français, au 22 août 1940 pour les billets anglais – c'est la date du rappel par la Banque d'Angleterre des billets sterling circulant à l'étranger – aux 8 avril 1940 et 14 juin 1941 pour les billets dollars.

Voici quels sont les résultats de cette triple enquête:

<i>Billets français:</i>	9 sept. 1939	1 <sup>er</sup> juin 1940	30 sept. 1944
Avoirs propres des banques	Fr. 12 600 000	2 400 000	32 000 000
Dépôts de la clientèle	6 000 000	10 000 000	318 000 000
<i>Billets dollars:</i>	8 avril 1940	14 juin 1941	31 janv. 1945
Avoirs propres des banques	\$ 1 746 700	196 258	376 206
Dépôts de la clientèle	2 625 640	2 688 919	6 273 873
<i>dont</i>			
clientèle suisse domiciliée			
en Suisse	1 100 454	830 263	2 236 220
clientèle étrangère domiciliée			
en Suisse	605 523	443 513	1 515 856
<i>Billets sterling:</i>	22 août 1940	31 janv. 1945	
Avoirs propres des banques	£ 6 512	42 219	
Dépôts de la clientèle	72 326	481 307	
<i>dont</i>			
clientèle suisse domiciliée			
en Suisse	5 885	167 676	
clientèle étrangère domiciliée			
en Suisse	19 990	155 936	

L'augmentation des stocks est générale.

Elle peut s'expliquer tout d'abord par l'afflux probable de coupures en provenance d'Allemagne et des pays de l'Axe qui se sont procuré des devises par l'écoulement de ces billets sur le marché suisse.

1. D'après le code «BK», cette notice a été rédigée par E. Junod. Cf. E 2001 (E) 2/558.

Y ont ensuite contribué tous les réfugiés ayant cherché asile en Suisse lesquels, la plupart du temps, n'avaient pu emporter avec eux que des billets et des bijoux, seules valeurs facilement transportables qui leur permissent d'assurer leur entretien. Jusqu'en automne 1944, ces billets, selon les instructions de la Division de la Police, étaient vendus sur le marché dans les trois jours suivant l'arrivée des réfugiés et leur contre-valeur en francs suisses portée au crédit de ces derniers à la Banque Populaire Suisse<sup>2</sup>.

Enfin, il ne fait pas de doute qu'une forte proportion des sommes en billets que les particuliers possédaient en 1940 et qu'ils conservaient chez eux comme ultime réserve en cas d'évacuation brusquée, a repris, depuis lors, le chemin des banques et est venue gonfler les stocks qu'elles possédaient déjà.

Ces chiffres intéresseraient certainement les représentants américains, britanniques et français en Suisse. Nous savons, d'ailleurs, que les consulats britanniques ont été chargés de faire une enquête sur le montant des billets sterling circulant en Suisse. L'Association des Banquiers les a informés des recherches qu'elle-même avait entreprises et nous a demandé si nous pourrions nous déclarer d'accord qu'elle en communique le résultat aux dits consulats. Jusqu'ici nous ne lui avons pas répondu sur ce point dans l'idée que, s'il faut communiquer un chiffre, il vaut mieux que ce soin incombe au Département Politique; mais, en ce cas également, il convient d'être circonspect pour éviter que l'annonce de ces chiffres ne provoque une réaction défavorable aux intérêts des porteurs suisses de bonne foi que nous ne désespérons pas de sauvegarder. Peut-être conviendrait-il d'attendre que l'application stricte de l'arrêté du 2 mars 1945<sup>3</sup> sur les billets étrangers porte ses fruits et prédispose nos partenaires alliés à reprendre le problème. Après une semaine, déjà, l'Ambassade de France cherche à obtenir des allègements en faveur des Français rentrant au pays<sup>4</sup>. Quelques semaines d'un régime sévère en la matière feront peut-être fondre certaines résistances, rencontrées jusqu'ici, comme neige au soleil.

---

2. Cf. E 4800 (A) 1967/111/64 et 154.

3. *RO*, 1945, vol. 61, pp. 127-128; cf. aussi N° 402, chiffre III B 4.

4. Cf. E 2001 (D) 3/275.